



---

**Règlement général d'attribution d'aides financières  
à destination des acteurs économiques**

---

**ANNEXE 1 – PERIMETRE D'INTERVENTION**

**COMMUNE DE MARCKOLSHEIM**

Hôtel de Ville - 26 Rue du Mal Foch – 67 390 MARCKOLSHEIM

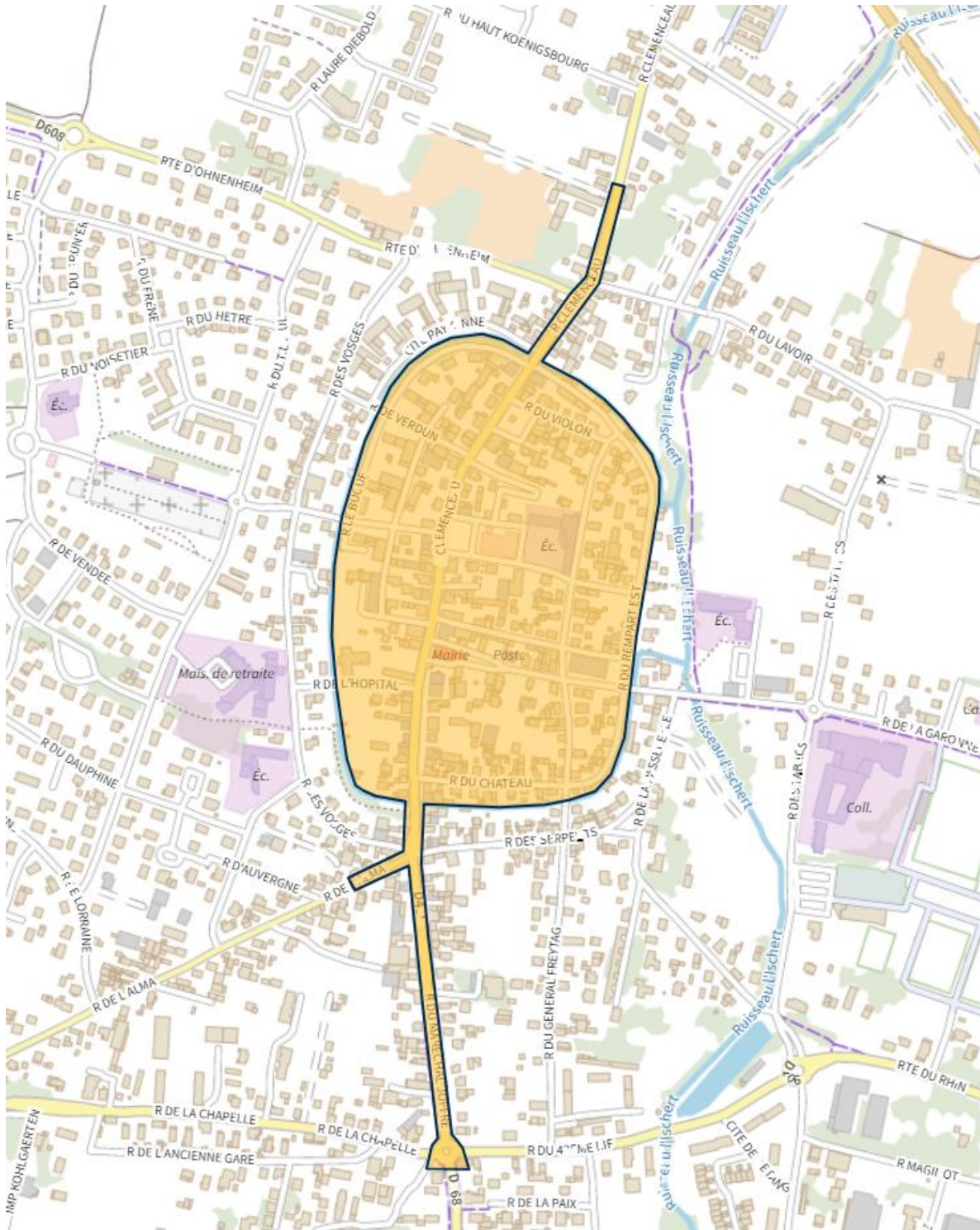
Tél : 03.88.58.62.20


E-Mail : [mairie@marckolsheim.fr](mailto:mairie@marckolsheim.fr)

Afin d'identifier le périmètre dans lequel la commune peut intervenir financièrement dans sa politique de soutien au commerce local, ci-dessous une cartographie du secteur éligible.

Ce secteur s'étend du Nord (Route d'Ohnenheim) au Sud (Rond point rue de la chapelle) et de l'Ouest à l'Est au sein de la boucle formée par l'Ischert.

Le projet se situant sur l'axe Nord-Sud du centre-ville (Rue Clemenceau / Rue du Maréchal Foch / Rue du Maréchal Joffre) seront traités en priorité.



 Périmètre d'intervention des aides financières de la commune